



SOUHAITEZ-VOUS DEVENIR CANDIDAT JUGE (CJ) DRESSAGE?

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes sur la formation et l'admission en tant que candidat juge (CJ). Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin. La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline Dressage de la FSSE (Règl. d'Org. de la FSSE).

Admission en tant que candidat juge L

Pour l'entrée dans la fonction de juge, on demande :

- Au minimum 25 ans
- Être en possession de 2 références du cadre des juges
- Une preuve d'au minimum 5 classements dans des programmes L11 – 20 ou plus haut, lors d'épreuves nationales ou régionales ou lors d'épreuves des associations régionales (par ex. finale de dressage ZKV ou OKV)
- Détenteur d'une licence FSSE et membre d'une société
- Minimum 7 assists lors de différentes épreuves FB – L avec un des juges prévus à cet effet par le ressort technique (voir liste). Ces assists doivent être effectués dans un délai de deux ans.
- Qualification / Examen de candidat juge
Avant l'admission en tant que candidat juge, les connaissances générales sur les allures de base et des figures/leçons des programmes FB à L20 sont examinées. Le résultat sera analysé lors d'un entretien (voir directives sur l'organisation de l'examen d'entrée)

Comment devenir juge L

Les intéressés remettent leur candidature avec le formulaire demandé au Secrétariat de la FSSE. L'inscription est transmise au Chef Technique de la discipline et le candidat est invité à l'examen d'admission.

Après 3 ans et 4 jours de cours au plus tôt, ainsi qu'après 20 engagements avec plus de 15 participants (dont au minimum 6 L11 - 20 et 4 CC au plus) et en plus au minimum 4 engagements par responsable place d'échauffement par an, le CJ peut s'inscrire à l'examen de juge L. Si le candidat n'inscrit pas au plus tard après 4 ans à l'examen de juge, il sera rayé de la liste des candidats juges.

Exigences personnels

Nous attendons d'un juge qu'il soit un exemple dans l'exercice de sa fonction. Il se doit de prendre des décisions conséquentes qui correspondent aux règlements et directives. De plus, il se doit également de réagir de manière objective et appropriée dans une situation de conflits.

Autorisation CJ - L

Après examen des compétences, le CJ – L est autorisé à figurer en tant qu'aspirant à tous les tournois avec des épreuves FB01 - FB10 (à partir de la deuxième année, aussi pour les épreuves L 11 – 20) et les épreuves CC à côté des juges confirmés (si nécessaire, en comparant les notes).

Cours

Il est obligatoire de participer au minimum à un cours de juge de dressage officiel, proposé par la discipline Dressage FSSE par année.

Recommandations de littérature

- Directives pour l'équitation et l'attelage, formation de base pour cavaliers et chevaux, tome 1 et 2, éditeur: FN Verlag de la Fédération Allemande d'Equitation
- Directives pour les Concours de Dressage
- Règlements FSSE

Programme de formation

La première année :

Engagement en tant que candidat juge lors d'épreuves FB01 – 10 et CC avec un juge expérimenté (si nécessaire en comparant les notes et sous surveillance du juge C)

La deuxième et troisième année :

Jugement d'épreuves FB à L20, Kür FB ou L, épreuves CC, jeunes chevaux avec juges de ce niveau, au minimum. Dans la troisième année : 2 engagements en tant que juge C au minimum.

Responsabilité

D'un juge est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives de la FSSE et en tant que représentant de la discipline Dressage de la FSSE, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline Dressage - peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général.

Restriction d'âge

L'activité de juge prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

Valable à partir du 19.03.2020





Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

CD DRESSAGE
Formulaire d'inscription et d'information

CANDIDAT JUGE L

Nom:

Prénom:

Rue:

NPA / Lieu:

Numéro de licence:

Tél.:

Natel:

E-Mail:

Fédération Suisse des Sports Equestres
Case postale 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Berne 22

Inscription à l'examen: Candidat Juge L

Voici ma demande d'admission en qualité de candidat juge de dressage L. Dans 4 ans au plus tard, je me présenterai à l'épreuve de juge de dressage L. Si je ne m'y présente pas, je serai rayé de la liste des CJ.

Je suis en possession d'une licence de la FSSE.

Numéro de licence	Licence de dressage / licence de saut	Régional / National	Membre de la société hippique:

Références

Nom	Prénom	Adresse	Lieu

Justification des classements nécessaires pour cette requête.

Programme	Lieu	Année	Rang	Degré R ou N

Justification des assists lors des épreuves de dressage

Programme	Lieu	Année	Nom du juge C	Signature

Lieu, date:

Signature:



Disziplin Dressur / Ressort Technik